

Comité national de la recherche scientifique (CoNRS)
Commission interdisciplinaire Sciences et données - CID 54

CRITÈRES D'ÉVALUATION

Le dossier scientifique d'une candidature à un recrutement ouvert à la CID 54 doit répondre aux spécificités de cette commission et s'inscrire dans les thématiques, couvertes par son intitulé et ses mots-clés. Le recrutement à un poste de CRCN ou de DR2 se fonde sur la qualité scientifique du dossier. De plus, en CID 54, le dossier doit faire ressortir l'interdisciplinarité, en associant la science des données à d'autres domaines scientifiques, comme par exemple la physique des hautes énergies, la science du climat, la sismologie, l'astronomie, la cosmologie, la science des matériaux, les humanités numériques, l'analyse de réseaux sociaux et les sciences humaines et sociales en général. La CID 54 ne couvre pas toutes les activités interdisciplinaires liées aux sciences du numérique. Les interactions entre science des données et sciences du vivant ainsi que les questions de recherche liées au développement des sciences et des techniques du numérique ne relèvent pas de la CID 54.

La qualité de la production scientifique dans un cadre interdisciplinaire est évaluée selon des critères particuliers, qui ne relèvent pas d'une seule discipline. L'évaluation tiendra ainsi compte de la discipline d'origine des chercheuses et des chercheurs ainsi que de l'ensemble des disciplines abordées dans leur dossier de candidature.

Principaux critères communs aux CRCN et DR2 :

- l'interdisciplinarité du parcours et du projet : la capacité à introduire, à déployer et à développer des outils, méthodes et approches conceptuelles pour résoudre les défis scientifiques posés par les données, à travers la production, la préparation, le traitement, et la visualisation de données dans des domaines scientifiques relevant de la CID 54 ;
- la qualité scientifique et la portée des résultats (publications, notes techniques référencées, développement et mise à disposition d'outils et logiciels, développement méthodologique,..), ainsi que le rôle joué dans ces productions scientifiques, en particulier celles réalisées dans les grands consortiums ;
- la capacité à construire en autonomie un projet de recherche qui s'intègre dans un environnement de recherche défini ;
- le rayonnement et la reconnaissance à l'international ;
- la pédagogie dans la présentation d'enjeux scientifiques à destination d'un public scientifique à spectre large.

Principaux critères spécifiques aux DR2 :

- des exigences renforcées sur le parcours scientifique, la portée des résultats, le rayonnement, le projet de recherche, la vision scientifique à long terme, les collaborations interdisciplinaires,
- les responsabilités collectives en adéquation avec les exigences des disciplines d'origine,
- l'encadrement de la recherche, notamment la direction de doctorants.

Des éléments supplémentaires pourront être également pris en compte, comme :

- l'implication dans une démarche de science ouverte,
- l'animation, la médiation scientifique, et l'activité d'enseignement en lien avec l'activité de recherche.

Ces critères sont non exclusifs, non hiérarchisés et non cumulatifs ; ils sont modulés selon le parcours de recherche, la discipline et le cadre des activités de recherche.